République Française

Département des Pyrénées-Atlantiques
COMMUNE D'IGON

Date de convocation
29 septembre 2026

Date d'affichage de l'avis
23 septembre 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

PROCÉS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 29 septembre 2026

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de IGON, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Henry JACQUEMOND-COLLET, *1er Adjoint* , le Maire étant empêché.

Étaient présents : Henry JACQUEMOND-COLLET, *1er Adjoint*, Monique COUMET, *2ème Adjointe*, Sylvie BEILHE-DOMECQ, Emmanuelle AGNOLI, Éric LE BORGNE, Nicolas BERNET-URIETA, Julien HOURCQ, Marion SERRES, Jorge ALVES, Audrey MUNIER, Samuel DELAMARE, Yvan ROMAIN, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Marc LABAT, Marielle LACOSTE, Laurence HOURCADE
Avait donné procuration : Marc LABAT à Audrey MUNIER
Marielle LACOSTE à Henry Jacquemond-COLLET
Laurence HOURCADE à Monique COUMET

Assurait la fonction de secrétaire de séance : Éric LE BORGNE

Quorum Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 heures 00.

Election du Secrétaire de séance : L'assemblée étant au complet, il est fait procéder à la nomination d'un secrétaire de séance. Le Conseil désigne à l'unanimité Éric Le Borgne, secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juillet 2026

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

1 – Programme Voirie Communale 2026 – Rue de la Chênaie – Demande subvention au Département

2- Modification du temps de travail du poste d'adjoint d'animation

PROGRAMME VOIRIE 2026 – RUE DE LA CHÊNAIE -DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT

Le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de voirie RUE DE LA CHÊNAIE, dans le cadre de la réalisation du revêtement de la rue de la Chênaie.

Il précise que le dossier de demande de subvention va être établi avant le 1er octobre 2026
Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 31 192,50€ H.T., soit 37 431,00€ T.T.C. Les fonds propres de la commune pourraient compléter la subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DONNE un avis favorable au projet

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de PAU dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

DÉCIDE - **d'approuver ce projet**

- **de solliciter auprès du Département une subvention d'un montant de 9 357,75€**

AUTORISE **le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette affaire**

PRÉCISE **que le financement de cette opération pourra être réalisée en complément sur fonds libres suivant le plan de financement ci annexé.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL REFECTION RUE DE LA CHÊNAIE

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux		Subventions	
Entreprise LAPEDAGNE (HT)	31 192,50 €	Département (30%)	9 357,75
		Fonds propres	21 834,75 €
TOTAL	31 192,50 €	TOTAL	31 192,50 €

ADOPTÉ à l'unanimité *D_290926_01*

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION (Inférieure ou égale à 10% du temps de travail)

Monsieur Henry JACQUEMOND-COLLET rappelle au Conseil Municipal qu'un emploi d'adjoint d'animation permanent à temps non complet a été créé par délibération n° D-190814-09 du 19 août 2014.

Il expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de cet emploi. En effet, la fourniture des repas de cantine se fait en liaison chaude ne nécessite pas de personnel et de temps pour la remise en température avant le service et la transmission des commandes de repas se fait par le biais d'une tablette numérique.

Suite à une communication avec l'agent, il lui a été proposé de maintenir son temps de travail avec des heures d'entretien des bâtiments et archivage. L'agent n'ayant pas accepté les différentes propositions, a préféré diminuer son temps de travail hebdomadaire (représentant 2h40 sur les semaines travaillées).

Cette modification du temps de travail étant égale ou inférieure à 10% du temps de travail initial de l'emploi, elle n'est pas assimilée à une suppression d'emploi.

Monsieur Henry JACQUEMOND-COLLET propose donc de modifier l'emploi comme suit à compter du 1er octobre 2026 :

EMPLOI	GRADE ASSOCIE	CATEGORIE HIERARCHIQUE	EFFECTIF BUDGETAIRE	TEMPS HEBDOMADAIRE MOYEN DE TRAVAIL
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	1	23h40

Après avoir entendu Monsieur Henry JACQUEMOND-COLLET dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

DECIDE **de porter, à compter du 1er octobre 2026, de 26heures à 23h40 le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'adjoint d'animation.**

PRECISE **que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.**

ADOPTÉ à l'unanimité *D_290926_02*

Pour information

Compte-rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal en application de l'article L212-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

La commune n'a pas exercé son droit de préemption concernant les dossiers suivants :

- DIA présentée le 09/04/2026 par Maître TEULE Pascale, Notaire à Tarbes, concernant l'immeuble cadastré B 601 et 602, mis en vente par la SCI NCLT,
- DIA présentée le 19/09/2026 par Maître Sophie BIROU-BARDES, Notaire à Coarraze, concernant l'immeuble cadastré B 709, mis en vente par Mme CADONNAUD,
- DIA présentée le 29/07/2026 par Maître Cédric LEBAULT, Notaire à Nay, concernant l'immeuble cadastré A 769, mis en vente par Mmes DURAND,
- DIA présentée le 03/08/2026 par Maître HURBAIN Alexandre, Notaire à Pau, concernant l'immeuble cadastré B 425, mis en vente par l'indivision GUILLERY,

Lecture du Virement de crédit n°2 : virement de 200€ de l'opération 311 à l'opération 316.

QUESTIONS DIVERSES :

- Point sur les travaux d'enfouissement des réseaux rue des Pyrénées : travaux terminés par la CEGELEC ; faire dépose des poteaux ; remboursement à partir de 2029.
- Travaux parking rue de Général Camors : projet en cours ; création de 19 places dont 2 emplacements pour recharges électriques
- Point sur les futurs travaux de la salle des fêtes et la maison pour tous.
- Point sur les travaux de la Maison CASSOUDESALLE : mi-octobre retour des artisans ; hors eau et hors air en décembre.
- Projet de reconstruction du pont définitif
- Les Conscrits : doublement des agents de sécurité de 3 à 6 agents

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de PAU dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

- Mise en place des décorations de Noël pour le 28/11/2026

La séance est levée à 20h15

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 01 à 02

Signature du Maire
Le Maire étant empêché
Henry JACQUEMOND-COLLET



Signature du secrétaire de séance

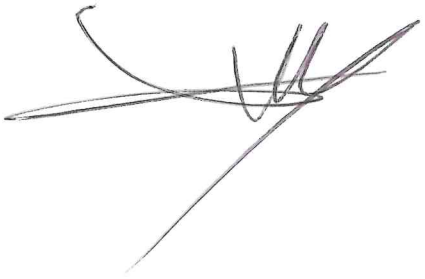

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de PAU dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.